



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Secrétaire : Patricia PALMONT**  
**Date de convocation : 29 Septembre 2020**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 42**  
**Nombre de procuration : 04**

**Extrait n°CC-10-2020/144**

**Objet : Désignation des représentants de CAP Nord Martinique au sein du Comité des financeurs CAF – CAP Nord Martinique dans le cadre du REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents).**

**ETAIENT PRESENTS :**

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

**Arrivés en cours de séances :** Jenny DULYS-PETIT, Josette MASSOLIN, Félix ISMAIN.

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Stéphane LORDELOT à Sylvie PALCY, Séverine TERMON à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER, Justin PAMPHILE à Jean-Denis OLIVIER.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Belfort BIROTA, Giovanni WILLIAM, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dispositif de la CAF, a pour objectif de soutenir les parents dans leur fonction d'éducation auprès de leurs enfants, de valoriser leur rôle et leurs compétences en la matière. Sa mise en place s'appuie sur une circulaire interministérielle du 7 février 2012 ;

**Considérant** que Le REAAP s'inscrit dans le cadre de la Convention territoriale globale signée entre CAP Nord Martinique et la CAF, le 20 septembre 2016 ;

**Considérant** que les actions du REAAP sont cofinancées par la CAF et CAP Nord Martinique. Le financement de ces actions doit être validé par le Comité de financeurs CAF- CAP Nord Martinique ;

**Considérant** que CAP Nord Martinique dispose d'un représentant au sein du Comité de financeurs dans le cadre du réseau REAAP ;

**Considérant** qu'il convient de désigner ce représentant ;

**Considérant** que le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour ;

**Considérant** que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

**Considérant** la candidature de Madame Violaine DIAZ ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

**De désigner** Madame Violaine DIAZ afin de représenter CAP Nord Martinique au sein du Comité des financeurs CAF – CAP Nord Martinique dans le cadre du REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 46

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 OCT. 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

